

Motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée plénière de l'UNPS,  
le 12 février 2009

Face aux incertitudes qui pèsent sur l'avenir de la formation continue conventionnelle dans le cadre de la discussion de la loi HPST, l'UNPS réaffirme son attachement à ce dispositif, qui est un élément du contrat conventionnel, et notamment à la gestion paritaire de ce dispositif entre les syndicats signataires des conventions et les caisses d'assurance maladie obligatoire.